

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 9 septembre 2003 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : M<sup>mes</sup> Dominique Bélisle, Josée Bergeron-Charette, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Élisabeth Dubé, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Louise Gauthier, Claudine Gravel, Thérèse Lessard et Hélène Vigneault, MM. Claude Girard, Réjean Goyette, Alain Portelance et Pierre Venne, tous commissaires, ainsi que Mmes Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, commissaires-parents.

Aussi présents : M<sup>me</sup> Lise Lavoie-Gauthier, dir. gén., M. Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., M<sup>me</sup> Normande Lemieux, dir. gén. adj., MM. Jean-François Lachance, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Gilles Banville, dir. org. scol. et transport, Yvan Binette, dir. ress. mat. et Denis Gallant, dir. adj. dir. tech. de l'info.

MM. René Fortin et Gilles Turcotte ont prévenu de leur absence.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution no CC-030909-1640

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

*D'ADOPTER* le procès-verbal de la séance du 26 août 2003, en corrigeant l'orthographe des noms de M<sup>mes</sup> Josée Bergeron-Charette et Marinella De Oliveira, et en ajoutant à la résolution no CC-030826-1637 le nom de Mme Claudine Gravel comme membre de la Commission d'étude éducative.

**Adopté**

**SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

À titre de suivi au procès-verbal, les directeurs généraux adjoints font le point sur le suivi aux différentes décisions prises par le conseil des commissaires suite à des demandes de révision (résolutions nos CC-030826-1626 à 1633).

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Denise Proulx, d'un regroupement de citoyens du secteur Oka et St-Joseph-du-Lac, présente aux commissaires le projet « Agropommes » qui consiste à demander la tenue d'une étude d'impact sur l'épandage de

pesticides sur la cohabitation de résidants en milieu rural. Elle demande l'appui de la Commission scolaire au projet.

La présidente indique que les commissaires ont pris note de la demande et que le sujet pourra être inscrit à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution no CC-030909-1641

Il est proposé par M. Claude Girard

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Ordre de la Reconnaissance scolaire : lauréat de la CSSMI;
6. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision (huis clos);
- 8.2 Adjudication de contrat – Construction de l'école secondaire de Blainville;
- 11.1 Analyse d'impact – Épandage des pesticides;
- 13.1 Information sur la rentrée scolaire;
- 13.2 Gestion des accès internet.

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervenir l'ordre des sujets, selon son jugement.

**Adopté**

## **INFORMATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**

La direction générale fait le point sur la rentrée scolaire, qui s'est tenue de façon très harmonieuse la semaine dernière. Le directeur de l'organisation scolaire et du transport, M. Gilles Banville, fait notamment état du nombre d'élèves inscrits, ainsi que sur les moyens mis en place pour l'organisation des circuits de transport.

Enfin, M<sup>me</sup> Normande Lemieux, directrice générale adjointe, fait état des inscriptions dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

## **FÉLICITATIONS**

Résolution no CC-030909-1642

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

*D'ADRESSER* des félicitations à M. Gilles Banville et à l'équipe de la direction de l'organisation scolaire et du transport pour l'excellent travail accompli en vue d'assurer une rentrée scolaire harmonieuse.

**Adopté**

## **GESTION DE L'ACCÈS AUX SITES INTERNET**

En réponse à une demande formulée par Mme Élisabeth Dubé, à la dernière séance, M. Denis Gallant, directeur adjoint à la Direction des technologies de l'information, fait état des actions entreprises par la Commission scolaire pour protéger les membres de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles des sites internet à contenus offensants.

Mme Louise Gauthier occupe son siège à 20 h 20.

## **CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE À BLAINVILLE - ADJUDICATION**

Résolution no CC-030909-1643

*ATTENDU* l'autorisation du ministre de l'Éducation le 7 février 2000 de construire une école secondaire de 810 places-élèves;

*ATTENDU* la lettre du ministre de l'Éducation du 2 avril 2003 modifiant, à la hausse, les montants inscrits dans la lettre du 7 février 2000 et autorisant la construction de l'école dans le secteur de Blainville;

*ATTENDU* que des frais de l'ordre de 180 000 \$ ont été encourus pour donner suite à l'autorisation du 7 février 2000;

*ATTENDU* les frais pour les honoraires professionnels et contingences, compte tenu des nouveaux coûts de construction, frais s'élevant à environ 120 000 \$;

*ATTENDU* les montants engagés pour le déboisement, l'essouchement et le nivellement brut, soit 77 642 \$, taxes incluses;

*ATTENDU* l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

*ATTENDU* le manque à gagner totalisant 1 269 004 \$, incluant les honoraires professionnels et contingences, les frais encourus depuis février 2000 ainsi que les coûts de construction;

*ATTENDU* que des ajustements à la baisse de l'ordre de 350 000 \$ seront apportés au contrat du plus bas soumissionnaire conforme;

*ATTENDU* la rencontre positive tenue avec les représentants du ministère de l'Éducation, le 5 septembre 2003, et leur recommandation de poursuivre le dossier et d'entreprendre la construction d'une nouvelle école le plus rapidement possible, afin d'éviter tout retard pour la prochaine rentrée scolaire;

*ATTENDU* la volonté du ministère de l'Éducation de collaborer à la réalisation du projet;

*ATTENDU* la recommandation du Consortium Bouré Therrien l'Écuyer Lefavre Hamelin Lalonde Birtz Bastien, Architectes;

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

*D'ADJUGER* le contrat de construction de l'école secondaire de Blainville à l'entrepreneur général Cosoltec Inc. pour la somme de 10 520 310 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, et un avenant au marché à la baisse d'environ 350 000 \$;

*DE DEMANDER* au ministère de l'Éducation de combler le manque à gagner de 1 269 004 \$, tel qu'entendu lors de la rencontre du 5 septembre 2003.

*D'AUTORISER* la présidente et la directrice générale à signer ledit contrat;

*D'ACHEMINER* copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation.

**Adopté**

## **ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE**

Résolution no CC-030909-1644

*ATTENDU* la réédition annuelle de l'Ordre de la reconnaissance scolaire Laval-Laurentides;

*ATTENDU* la résolution no CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité;

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE DÉSIGNER* Madame Jasmine Potvin, conseillère pédagogique à la direction de la formation continue et de la formation professionnelle, comme lauréate 2002-2003 de l'Ordre de la reconnaissance scolaire à l'Association des commissions scolaire de la région Laval-Laurentides.

**Adopté**

## **HUIS CLOS**

Résolution no CC-030909-1645

Il est proposé par Mme Louise Gauthier

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 21 h 20.

## **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution no CC-030909-1646

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publique.

**Adopté**

Il est 22 h.

## **DEMANDE DE RÉVISION**

Résolution no CC-030909-1647

*ATTENDU* la demande de révision présentée par la mère de (*nom*), suite à la décision de la direction de l'école de l'Amitié de lui demander d'acquitter les frais annuels de surveillance de dîner pour sa fille;

*ATTENDU* que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, la direction de l'école et le directeur général adjoint;

*ATTENDU* les informations recueillies par le Comité d'étude des demandes de révision dans le cadre de ces rencontres avec les intéressés;

*ATTENDU* que la décision de la direction de l'école a été prise en conformité avec

les encadrements prévus, à savoir la Loi sur l'instruction publique et la politique sur les frais exigés des parents (FGJ-08);

*ATTENDU* l'aspect humanitaire de la demande de révision de (*nom de la mère*);

*ATTENDU* que l'école peut consentir des arrangements avec les parents en application du cadre d'organisation pour l'encadrement des élèves qui dînent à l'école;

*ATTENDU* la recommandation du Comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Élisabeth Dubé

*DE MAINTENIR* la décision de la direction de l'école de l'Amitié, étant entendu qu'un arrangement peut être convenu avec la requérante;

*D'AVISER* en conséquence la requérante, le directeur général adjoint concerné et la direction de l'école de l'Amitié.

**Adopté**

#### **DEMANDE DE RÉVISION**

Résolution no CC-030909-1648

*ATTENDU* la demande de révision présentée par les parents de (*nom*), suite à la décision de la direction de l'école Lucille-Teasdale d'inscrire l'élève dans un groupe à effectifs réduits pour élèves ayant des troubles de comportement;

*ATTENDU* que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, la direction de l'école, les services d'adaptation scolaire et le directeur général adjoint;

*ATTENDU* que les témoignages et les documents présentés au comité révèlent des difficultés de comportement de l'élève;

*ATTENDU* que la décision de la direction de l'école a été prise en conformité avec les encadrements prévus, à savoir la Loi sur l'instruction publique et la politique sur l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (FGJ-03);

*ATTENDU* que la décision de l'école Lucille-Teasdale repose sur une évaluation des besoins de l'élève, à la lumière de son cheminement durant la dernière année scolaire et des succès obtenus dans le groupe CPM 100 avec un soutien professionnel significatif;

*ATTENDU* que les services identifiés par l'école pour l'élève sont ceux qui, après analyse, correspondent le mieux aux besoins de l'élève;

*ATTENDU* la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Élisabeth Dubé

*DE MAINTENIR* la décision de l'école Lucille-Teasdale d'inscrire l'élève (*nom*) dans un groupe à effectif réduit pour élèves ayant des troubles du comportement, avec un soutien professionnel approprié;

*D'AVISER* en conséquence les demandeurs, le directeur général adjoint concerné et la direction de l'école Lucille-Teasdale.

**Adopté**

## **Projet Agropommes**

« Les commissaires échangent sur le sujet et conviennent de reporter la décision à une date ultérieure, pour obtenir un complément d'information. »

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution no CC-030909-1649

Il est proposé par M. Pierre Venne

*DE LEVER* la séance.

Il est 22 h 30.

Jeanne d'Arc Duval Paquette, présidente

Michel Gratton, secrétaire général